



**EXTRAIT**

**Du registre des décisions du bureau de la Communauté**

**DB 2020-029 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MAIRIE DE CHALABRE – RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE – GARE CHALABRE SUR LA VOIE VERTE**

Le 24 juin 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 19 juin 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Gilbert SIMON, Jean-Jacques AULOMBARD; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Jacques GALY ; Alfred VISMARA ; Georges REVERTE Marcel MARTINEZ, Jean-Pierre ESPOSITO, Richard ASSENS,

INVITES : Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ;

La mairie de Chalabre souhaite aménager sa gare située le long de la Voie Verte par un relais d'information touristique pour renseigner les personnes qui sont sur la Voie Verte.

Compte tenu que la commune de Chalabre est membre de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, qui a elle-même délégué la compétence Tourisme à l'Office de Tourisme des Pyrénées Audoises en matière d'accueil, de promotion et d'animation du réseau des prestataires. Afin d'assurer une meilleure efficacité en matière d'accueil, de promotion, il est proposé que l'Office de Tourisme apporte son concours à la Mairie de Chalabre pour cette action. L'objectif est avant tout la mise en place d'un réseau performant de points d'accueil et d'information touristiques sur la destination des Pyrénées Audoises. Pour cela, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Mairie de Chalabre pour définir le concours que peut apporter l'Office de Tourisme à la commune dans le cadre de ce projet.

Il est proposé de valider cette convention de partenariat.

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 24 juin 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 28/06/2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 26/06/2020

